

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2020

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 14 mars 2020

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 14 mars dernier.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des informations ou des documents suivants concernant 9394-6440 Québec inc., 9366-0363 Québec inc. et 9351-0303 Québec inc. :

- Tous les avis que l'OPC a envoyés au cours des ans aux trois compagnies citées ci-haut;
- La jurisprudence concernant Nicole Bourassa (Longueuil - Décision #50532701649189), si c'est possible.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents que nous détenons en lien avec votre requête, soit trois avis de rappel et un avis d'infraction.

Enfin, nous vous informons que l'Office ne détient aucun renseignement relatif à la jurisprudence concernant Nicole Bourassa (décision : 50532701649189). Nous vous suggérons de vous adresser au palais de justice pour tenter d'obtenir copie de ce document.

Notez par ailleurs qu'en vertu de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision. Le document intitulé « avis de recours en révision » est joint à la présente et vous fournit plus d'explications.

Veuillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Marjorie Théberge
Responsable de l'accès à l'information

p. j.